

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 28

MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	6
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	6
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	7
2.1.	PROGRAMME 361: LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	8
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	9
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	9
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	15
2.2.	PROGRAMME 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ	19
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	20
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	21
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	23
2.3.	PROGRAMME 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	30
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	32
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	33
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	34
2.4.	PROGRAMME 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	42

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	43
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	43
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	45
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	56
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	57
3.2.	LEÇONS APPRISES	58
3.3.	PERSPECTIVES	58

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

- 1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE**
- 1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE**
- 1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES**
- 1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018**

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 361

LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Responsable du programme

WASSOUNI
Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

la présentation du Programme 361 se fera au travers du tableau ci - après:

OBJECTIF	Réduire la dégradation des terres et promouvoir les mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de bonnes pratiques de résilience, d'atténuation et d'adaptation mises en place ou renforcées et adoptées par les populations
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	5.0
	Année cible:	2018
Indicateur	Intitulé:	% de terres restaurées dans les espaces fortement dégradés dans la zone prioritaire N°1 Région de l'Extrême – Nord (1 116 700 ha)
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	2.0999999046325684
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	2.700000047683716
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 2 273 855 000	CP 2 273 855 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WASSOUNI, Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les problématiques de la lutte contre la désertification et les effets néfastes des changements climatiques sont de plus en plus cruciales au Cameroun, où ces deux phénomènes conjuguent leurs effets pour réduire les efforts de développement et concomitamment les moyens de vie des populations (la multiplication des événements climatiques extrêmes, les faux démarrages des saisons des pluies, les inondations et les sécheresses récurrentes). Pour inverser cette tendance, le Cameroun a initié depuis plusieurs années des actions opérationnelles pour mettre en œuvre le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD), le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), l'Accord de Paris (CDN, SNIGES) qui constituent de véritables cadres de réflexion, d'action et d'approche des questions d'environnement et de développement durable.

Dans ce contexte, le MINEPDED a initié le programme 361 intitulé « Lutte contre la désertification et les changements climatiques » dont l'objectif est de réduire la dégradation des terres et promouvoir les mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Sa mise en œuvre s'appuie sur trois actions, notamment la Promotion et restauration de la nature, la Lutte contre les changements climatiques et le Renforcement du monitoring environnemental.

De manière global, il est question d'ici 2019, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 27 750 ha à 30 250 ha, d'assurer la mise en œuvre des mesures de résilience, d'atténuation et

d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, notamment en finalisant la stratégie nationale REDD+, en poursuivant l'élaboration du Document de Programme de Réduction des Emissions (ERPD), en assurant la mise en œuvre effective des missions de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) et en poursuivant la mise œuvre de l'Accord de Paris, du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et le Renforcement du monitoring environnemental.

Ainsi, dans le cadre de la **Promotion et restauration de la nature**, la mise en œuvre des projets Sahel Vert et Aménagement du Bassin Versant de la Bénoué s'est poursuivie.

Le projet Sahel Vert (dont l'objectif est de restaurer les terres dans les zones affectées par la désertification en luttant contre la dégradation des terres et en contribuant à l'augmentation de la fertilité des sols) a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 05 nouveaux sites de 250 ha chacun, soit au total 1 250 ha reboisés avec 150 000 plants mis en terre ;
- 03 forages construits ;
- 05 sites mis en défens et 15 gardiens (dont trois par site) recrutés pour leur sécurisation ;
- 10 000 arbres plantés sur 03 sites de l'Université de Maroua: Sites de Kongola (8 000), de Kaélé (1 000) et de Kousseri (1 000).)
- 11 500 foyers améliorés fabriqués et distribués ;
- 01 Séminaire de démonstration de l'utilisation des foyers améliorés ;

En ce qui concerne l'Aménagement du Bassin Versant de la Bénoué (dont l'objectif est d'aménager et assurer la conservation et l'utilisation durable des eaux et des sols du bassin versant du fleuve Bénoué, à l'effet de limiter l'ensablement du fleuve pour améliorer les conditions de navigation et le développement harmonieux des activités halieutiques), dix (10) km de berges dégradées (soit 15 ha) ont été stabilisées par la mise en terre de 5 000 plants et mis en défens.

Dans le cadre de la **lutte contre les Changements Climatiques**, la mise en œuvre du processus REDD+, du REPECC, de la CDN, de l'Accord de Paris, l'opérationnalisation du Système National d'Inventaire des Gaz à Effets de Serre (SNIGES) et l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et du Premier Rapport Biennal sur les changements climatiques ont été poursuivies.

Le processus REDD+ (dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre les changements climatiques à travers le reboisement/boisement, la conservation, la gestion durable des forêts et la réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts) a été marquée par :

- la validation de la Stratégie Nationale REDD+ ;
- la validation du Rapport de l'Auto-Evaluation du processus REDD+ ;
- la production et publication des bulletins d'information sur la REDD+ (No 6 et 7) ;
- l'Edition des bulletins d'information en 2000 exemplaires ;
- les consultations et concertations sur la proposition d'une mouture préliminaire de texte organique pour le nouvel ancrage institutionnel du COPIL ;

- le recrutement d'un consultant chargé de la réalisation de 9 spots publicitaires et 2 documentaires sur la REDD+ ;
- la soumission d'un Document Descriptif d'un Projet pilote (DDP) au COPIL REDD+ ;
- la Mise à jour et production des cartes sur le couvert forestier (déforestation et dégradation) pour les périodes 2016-2017 ;
- le démarrage de l'élaboration du Cadre National d'Investissement pour le Cameroun ;
- l'organisation d'une mission d'appui à la mise en œuvre du don FCPF et préparation du financement additionnel du FCPF ;
- la Traduction en anglais du document de Stratégie National REDD+ et d'auto-évaluation;
- l'organisation d'un atelier de structuration de la plateforme des Peuples Autochtones
- l'organisation de la troisième session extraordinaire du Comité de Pilotage des activités liées à la REDD+ ;
- l'organisation des ateliers de consultations des parties prenantes sur le document de stratégie nationale REDD+ dans les 5 zones agro écologiques ;
- l'organisation des ateliers de consultations sur l'auto-évaluation du processus REDD+ dans les 5 zones agro écologiques ;
- l'organisation de deux ateliers de consultation sur l'auto-évaluation du processus REDD+ pour les peuples autochtones.

S'agissant du programme relatif à la résilience des populations aux effets du changement climatique (qui a pour objectif de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations aux effets du changement climatique), 150 personnes représentant des Centres d'Ecoute, d'Orientation, de Conseils et d'Accompagnement (CEOCA), des Maires, des Organisations des Producteurs, des Agents communaux de développement et des Radios communautaires formées sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales. Il s'agit de la lutte contre les vents violents et les feux de brousse, la protection des sols, la Gestion des biens communs, la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés, la gestion de l'eau et les défis et enjeux du volontariat dans la résilience climatique, etc.).

Les réalisations de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ont été les suivantes :

- 04 bulletins de prévisions climatiques trimestriels applicables dans les Secteurs d'activité socio- économiques dans les zones agroécologiques du Cameroun élaborés et diffusés ;
- 12 bilans mensuels climatiques et 01 bilan climatique annuel élaborés ;
- 02 études, portant sur l'analyse de l'évolution et de la projection des paramètres climatiques pour la période allant de 1950 à 2015 dans deux régions du Cameroun (la région de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest) éditées et diffusées;
- 01 bilan climatique annuel élaboré ;
- 01 requête régionale (huit pays Ouest-Africain et le Cameroun) de financement de l'évaluation des risques côtiers et des technologies d'adaptation aux changements climatiques à l'aide du *Coastal Hazard Wheel* (CHW) élaborée et transmise au Centre des Réseaux Technologiques pour le Climat (CRTC)-UNEP) ; et l'appel à candidature pour la réalisation est lancé ;

- 01 projet de décret portant arrimage du décret N° 2009 de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) à la nouvelle loi sur les Etablissements Publics approuvé par le Conseil d'Orientation de l'ONACC et transmis à la hiérarchie;
- 02 notes conceptuelles de projet élaborées pour la mobilisation des financements externes ;
- 02 études portant sur l'analyse de l'évolution et de la projection des paramètres climatiques pour la période allant de 1950 à 2015 dans deux régions du Cameroun (les régions de l'Est et du Centre) sont en cours de réalisation.
- 01 étude sur l'évaluation des coûts de l'impact des perturbations ou des changements climatiques sur les secteurs de développement socio- économique réalisée;
- 01 étude pour l'identification des principales causes et émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les différents secteurs d'activités réalisée ;
- 01 étude pour la conception et opérationnalisation d'un système MNV global intégrant tous les secteurs de développement socio- économique émetteurs de GES réalisée ;
- 01 étude pour l'intégration des changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles réalisée ;
- des études pour l'évaluation de l'empreinte carbone dans les secteurs de développement réalisées ;
- la stratégie de Communication de l'ONACC élaborée.

En outre, pour ce qui est de **SNIGES** (dont l'objectif est de faire les inventaires plus fiables des émissions de Gaz à Effet des Serres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat), les activités suivantes ont été réalisées :

- le renforcement des capacités de 30 acteurs (MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADER, MINEE) sur les inventaires de GES ;
- la finalisation et soumission de la note conceptuelle du projet « mise en place d'un système national d'inventaire de gaz à effet de serre » au Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) ;
- l'élaboration du projet d'Accord entre le Cameroun et l'AFD pour la mise en œuvre du projet Adapt'Action ;
- l'acquisition du matériel du Système National d'Inventaire de GES ;
- la mise en place de la plateforme du SNIGES et suivi de son implémentation ;
- le suivi du projet intitulé « mise en place d'un système national d'inventaire de gaz à effet de serre ».

Les autres activités menées en 2018 dans le cadre du programme 361 incluent entre autres l'élaboration du document de projet de la Troisième Communication, l'élaboration du document de projet pour le premier rapport biennal et la préparation de l'atelier de lancement de l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Rapport Biennal sur les changements climatiques.

Pour le **Renforcement du monitoring environnemental**, les guides nécessaires au monitoring écologique ont été produits pour les six écosystèmes que compte le Cameroun.

L'ensemble de ces réalisations a permis de situer les taux moyens d'exécution technique et

financière du programme 361 autour de 55,77% et 99,59% respectivement. Ces taux s'expliquent par le retard accusé dans le décaissement des fonds alloués pour leur réalisation (le cas du programme REPECC), l'insuffisance des ressources financières allouées aux activités préalablement programmées (à l'instar du projet Sahel Vert, Aménagement du Bassin versant de la Bénoué, l'opérationnalisation effective de l'ONACC, etc.).

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Dans l'optique de réaliser la contribution attendue du sous-secteur «Environnement», en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de DSCE et du Développement Durable, le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable s'est fixé comme objectif stratégique : «protéger et prévenir l'environnement contre toutes formes de dégradation». Pour l'atteinte de cet objectif, les priorités pour les années à venir devront être axées sur la mise en œuvre de manière cohérente et intégrée d'un certain nombre de politiques publiques au rang desquelles le Plan National de Lutte contre la Désertification, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), la stratégie nationale REDD+, le Cadre National d'Investissement en cours de finalisation et le Programme de Définition des Cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (PDC/NDT).

Ainsi, pour améliorer l'atteinte de ces objectifs, les nouvelles activités à prendre en compte au cours de la triennale 2019 - 2021 devront porter sur la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, de développer ou de mettre en place et opérationnaliser le système de Monitoring environnemental en vue de préparer le rapport sur le monitoring environnemental et le rapport biennal sur l'état de l'environnement. Cette performance passera nécessairement le renforcement de l'enveloppe budgétaire, notamment pour les actions 2 et 3.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	I1: 05 I2: 2,60%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	I1= 100% et I2= 83,36%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 235 218 549	CP 2 235 218 549
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 11 936 451	Ecart CP 11 936 451
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 570 712 047	CP 1 570 712 047
TAUX DE CONSOMMATION	99,59 %	99,59 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce taux d'exécution technique qui se situe autour de 70,59 % se justifie par le retard accusé dans le décaissement des fonds de contrepartie (le cas du projet REPECC) ; l'insuffisance des ressources financières allouées aux activités préalablement programmées (à l'instar du projet Sahel Vert, Aménagement Bassin versant de la Bénoué, l'opérationnalisation effective de l'ONACC, etc.) ; les difficultés à capter les FINEX à cause des procédures fastidieuses.	

PERSPECTIVES
2019

Dans l'optique d'améliorer la performance pour le triennat 2017 - 2019, le MINEPDED envisage de :

- poursuivre l'opération «Sahel vert » en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité. Cela demandera des investissements importants en infrastructures hydrauliques, en travaux d'aménagement et de préparation des sites, en acquisition des plants, en matériels de mise en défens des sites et de production des foyers améliorés ;
- poursuivre la lutte contre la dégradation des terres en mettant en place les bases et principes de *Land Degradation Neutrality* (LDN), développés par le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la Désertification ;
- poursuivre la mise en œuvre du REPECC à travers la vulgarisation des bonnes pratiques agrosylvopastorales expérimentées dans les zones pilotes pour une meilleure appropriation par les populations cibles ;
- poursuivre l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal (BUR1) sur les Changements Climatiques au Cameroun ;
- poursuivre la mise en œuvre du processus REDD+ par la finalisation et la validation du document de Projet de Réduction des Emission (ER-PD), , l'élaboration des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) pour la REDD+, la finalisation et validation du Cadre National d'Investissement, la conception et construction du Registre National REDD+, l'élaboration du manuel de procédure et d'Homologation des projets, l'élaboration du niveau de référence, la mise en œuvre du système national MNV, la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ ;
- poursuivre la mise en œuvre de l'accord de Paris à travers l'opérationnalisation du SNIGES et la mise en œuvre du projet Adapt'Action avec l'AFD.
- mettre en place et opérationnaliser le Système de Monitoring Environnemental en vue de préparer les rapports sur le monitoring environnemental et de contribuer à la rédaction du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
- poursuivre la mise en œuvre des missions de l'ONACC à travers entre autres la production régulière des informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris des mécanismes d'alerte;
- vulgariser le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ;
- finaliser l'élaboration du Document du Cadre National d'Investissement forestier dans le cadre du CAFI ;
- finaliser l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIACC).

Tout ceci devra nécessiter la mobilisation des ressources financières BIP supplémentaires.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE

- Bonne exécution malgré le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insécurité.

insécurité.

OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes dégradés								
Indicateur	Intitulé:		% de terres restaurées dans les espaces fortement dégradés dans la zone prioritaire N°1 Région de l'Extrême – Nord (1 116 700 ha)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.319999933242798				70,59 %		
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		2.869999885559082						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2,60% de terres restaurées soit 29 000 ha						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 386 855 000	1 386 855 000	1 310 075 143	1 310 075 143	645 568 641	645 568 641	99,01 %	99,01 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La présente action s'inscrit conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) et la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) élaboré en 2006. Elle est singulièrement exécutée dans le contexte: - de l'insécurité transfrontalière liée à la secte Boko Haram à certains endroits. - de la persistance des actes de vandalisme (coupure des barbelés de protection, pâturage des animaux, feux criminels) dans certains sites entraînant la destruction des plants et de la clôture de protection ;des facteurs naturels (perturbations climatiques) ; -des facteurs économiques (réduction de l'enveloppe budgétaire et retard de décaissement qui ont conduit à la baisse du nombre des sites à reboiser)								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 1250 ha de terres restaurés ; (02 sites dans le Diamaré, 01 site dans le Mayo- KANI, 01 site dans le Mayo -Danay, 01 site dans le Mayo -Sava) ; - 150 000 plants acquis et mis en terre ; - 5 sites mis en défens ; - 10 000 arbres plantés sur le site de l'Université de Maroua ; - 10 km de berges stabilisées par la mise en terre de 10 000 plants ; -11 500 foyers améliorés produits et distribués.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Bonne exécution malgré le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insécurité.								
Perspectives 2019	En 2019, le MINEPDED envisage de: - poursuivre l'opération «Sahel vert » en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité. Cela demandera des investissements importants en infrastructures hydrauliques, en travaux d'aménagement et de préparation des sites, en acquisition des plants, en matériels de mise en défens des sites et de production des foyers améliorés ; - Poursuivre la lutte contre la dégradation des terres en mettant en place les bases et principes de <i>Land Degradation Neutrality</i> (LDN), développés par le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la Désertification ; - élaborer le document du projet Sahel Vert.								

Action 02 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de bonnes pratiques de résilience, d'atténuation et d'adaptation mises en place ou renforcées et adoptées par les populations				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		05 bonnes pratiques de résilience, d'atténuation et d'adaptation mises en place						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	846 000 000	846 000 000	887 772 806	887 772 806	887 772 806	887 772 806	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conscient de la fréquence des évènements climatiques extrêmes et des perturbations saisonnières, l'État du Cameroun a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) et participe régulièrement aux négociations internationales sur le climat. Depuis la COP de Bali en 2007, il est désormais établi que face aux changements climatiques, nous devons combiner deux types d'action : la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pour contenir la vitesse du réchauffement de la planète; l'adaptation de nos sociétés aux changements désormais inévitables du climat pour limiter ses dommages. Dans ce contexte, la présente action est mise en œuvre à l'effet de mobiliser le financement extérieur pour la lutte contre les Changements Climatiques et de le renforcement des capacités opérationnelles de l'ONACC								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- une stratégie nationale REDD+ finalisée et validée; - un rapport d'auto évaluation (R-package) du processus REDD+ par les parties prenantes élaboré et validé ; - la traduction en anglais de la stratégie national REDD+ et du rapport d'auto évaluation ; - l'édition de 2000 exemplaires des bulletins d'information sur la REDD+ ; - la mise à jours et production des cartes sur le couvert forestier (déforestation et dégradation) pour les périodes 2016, 2017 ; - le matériel pour la Mise en place du Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre partiellement acquis ; - un Système National d'Inventaire de GES opérationnel ; - une Plateforme du Système National d'Inventaire de GES opérationnelle ; - une note conceptuelle de projets soumise aux bailleurs (au Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique) ; - 30 personnes formées sur les calculs des émissions de GES ; -150 Personnes formées sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la gestion des risques liés aux changements climatiques.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La mise à disposition des fonds destinés au MINEPDED et un meilleur accompagnement de celui-ci par les partenaires au développement.								

Perspectives 2019	il est prévu en 2019 de: · poursuivre l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal (BUR1) sur les Changements Climatiques du Cameroun ; · établir un niveau de référence ; · développer le registre national REDD+ ; · développer le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) ; · mettre en place le système national pour le MNV ; · poursuivre la mise en place et opérationnaliser le système national d'inventaire de GES ; · finaliser l'élaboration du Cadre National d'Investissement forestier (CNI) dans le cadre du CAFI; · finaliser l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIACC) · identifier, vulgariser et implémenter les approches et les bonnes pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans les différents secteurs de l'économie. la participation à la mise à jour et validation du Plan d'Actions du Cadre National des Services Climatologiques au Cameroun ; · poursuivre la mise en œuvre des activités de l'ONACC notamment à travers entre autres: - l'élaboration des profils climatiques pour les Zones Agro- Ecologiques du Cameroun (ZAE); -l'élaboration et l'ajustement des calendriers climatiques des activités socio- économiques pour les ZAE du Cameroun; -actualisation des études sur la vulnérabilité (socio- économique, humaine et des écosystèmes) des Zones Agro- Ecologiques aux effets néfastes des changements climatiques ; -réalisation d'une étude sur l'évaluation des coûts de l'impact des perturbations ou des changements climatiques sur les secteurs de développement socio- économique; -réalisation d'une étude pour l'identification des principales causes et émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les secteurs ; -réalisation d'une étude pour la conception et opérationnalisation d'un système MNV global intégrant tous les secteurs de développement socio- économique émetteurs de GES ; -réalisation d'une étude pour l'intégration des changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles ; -réalisation des études pour l'évaluation de l'empreinte carbone dans les secteurs de développement ; -élaboration de la stratégie de Communication de l'ONACC.
-------------------	--

Action 03 RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives								
Indicateur	Intitulé:		Système de Monitoring Environnemental opérationnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66,67%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2015						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2018						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		06 guides de monitoring dont 01 pour chaque écosystème						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	41 000 000	41 000 000	37 370 600	37 370 600	37 370 600	37 370 600	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'article 16, alinéa (1) de la loi cadre relative à l'environnement, prescrit la rédaction d'un rapport bi-annuel sur l'état de l'environnement au Cameroun, ceci dans l'optique de mieux planifier les interventions dans le sous-secteur environnement et protection de la nature. De même, le besoin d'élaborer l'annuaire statistique du MINEPDED justifie la nécessité de renforcer le monitoring écologique qui devra contribuer à renseigner les différents documents ci-dessus cités.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• 06 guides de monitoring écologique • Rapports de suivi des activités liées au monitoring écologique								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce taux de réalisation technique moyen se justifie par le faible financement des activités programmées notamment celle relative à la mise en place d'une base de données sur les statistiques de l'environnement et les changements climatiques. Le principal extrant obtenu que sont les guides de monitoring écologiques renseigne juste l'indicateur d'étape.								
Perspectives 2019	Afin d'améliorer le taux d'exécution technique de cette action, le MINEPDED envisage de : poursuivre le développement d'un Système de Monitoring Ecologique et d'Alerte Précoce qui à son tour contribuera à alimenter les rapports sur le monitoring écologique, les rapports biennaux sur l'état de l'environnement et l'annuaire statistiques du MINEPDED.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 362

GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Responsable du programme

NTEP RIGOBERT

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Cameroun dispose d'une richesse biologique remarquable. Elle se compose d'une flore et d'une faune continentales et aquatiques, d'une biodiversité agricole et microbienne qui sont les principales pourvoyeuses de matières premières pour les secteurs forestier, agricole, pastorale, piscicole, pharmaceutique, et de recherche fondamentale et appliquée.

Le programme 362 a été exécuté dans un contexte général où, sous l'effet de la pression démographique et des actions anthropiques, la biodiversité subit une dégradation considérable. Pour préserver l'équilibre de cette biodiversité, et continuer à bénéficier de la chaîne de valeur créée dans les différents secteurs économiques suscités, le MINEPDED envisage, à travers le programme « Gestion durable de la biodiversité » de :

- renforcer les évaluations environnementales et contribuer à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT ;
- développer et institutionnaliser un système national de monitoring et de contrôle des Organismes Vivants Modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- renforcer la sensibilisation environnementale;
- promouvoir le développement durable;
- développer et diffuser l'information environnementale ;
- poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- poursuivre les activités de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes.

OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes de mangroves et des plans d'eau dégradés	
Indicateur	Intitulé:	Superficie des mangroves restaurées
	Unité de mesure	ha
	Valeur de référence:	9.0
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	12.0
	Année cible:	2019
Indicateur	Intitulé:	Superficie de plans d'eaux débarrassée de la Jacinthe d'eau
	Unité de mesure	ha
	Valeur de référence:	90.0
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	120.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 1 918 792 000	CP 1 918 792 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NTEP RIGOBERT,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La riche biodiversité nationale subit une pression systématique principalement due :

- à la déforestation provenant de l'exploitation industrielle, artisanale et illégale des forêts, à l'urbanisation ou encore aux projets de développement et notamment les projets structurants, les agro-industries, l'exploitation minière, etc., toutes choses qui entraînent des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- aux systèmes culturels inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- aux feux de brousse, au surpâturage, au braconnage, à la pollution des eaux, aux inondations qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité ;
- à l'invasion des espèces exotiques envahissantes qui réduisent l'expression de la biodiversité ; c'est le cas de la jacinthe d'eau sur les cours d'eau et de *Chromolaena odorata*.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'objectif général poursuivi par ce programme est de restaurer les écosystèmes de mangroves et de plans d'eau dégradés. Les indicateurs adoptés pour mesurer la performance sont formulés ainsi qu'il suit : (1) « Superficie de mangroves restaurées » et (2) « Superficie de plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes ». L'ambition est de porter la superficie de mangroves restaurées de 09,14 ha à 12 ha en 2018 et celle de plans d'eau débarrassés des plantes envahissantes de 100 ha à 110 ha cette même année.

Pour parvenir à l'atteinte des résultats visés par l'objectif du programme il faudra sans toutefois négliger les autres actions prévues dans le programme 362, continuer à mettre un accent particulier sur l'action 3 relative au renforcement de la sensibilisation environnementale. Dans cette perspective, la mise en œuvre du PNSEE, qui est un ensemble de plans d'actions destinés aux acteurs des différents secteurs d'activités et zones géographiques du Cameroun est une opportunité qu'il conviendra de saisir. Une budgétisation sectorielle pour une période de 05 ans a été esquissée pour la mise en œuvre dudit programme. Celle-ci fait ressortir un besoin 10 milliards de FCFA. Les fonds nécessaires seront affectés aux différents départements ministériels identifiés dans le programme. Autrement dit, si les fonds ainsi sollicités sont alloués à ces acteurs, nul doute que l'objectif de ce programme sera atteint.

Par ailleurs, il convient de réitérer que l'intitulé de ce programme ne nous semble pas concorder avec ses actions. Il est plus logique de le reformuler en « Promotion du Développement Durable » et transformer la gestion durable de la biodiversité en Action au sein de laquelle seront captées toutes les activités qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	I1: 11,46 I2: 110	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	I1= 82% et I2= 66,6%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 123 540 550	CP 1 123 540 550
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 752 676 450	Ecart CP 752 676 450
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 808 416 290	CP 808 416 290
TAUX DE CONSOMMATION	98,53 %	98,53 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Au plan des réalisations, on note : - le renforcement des capacités des personnels des services déconcentrés à l'utilisation du portail web des Centres d'Echanges d'Informations environnementales ; - Trois ateliers d'appropriation de la stratégie nationale du développement durable par les CTD ; - The drafting of the National Biosecurity Law and its enabling instruments ; - The development of the outline of the Biosecurity Agency or Authority; - The development of some technical manuals on biosecurity issues such as inspection systems and methods, commodity audit systems, financial and cost recovery mechanisms, invasive species control systems and management approaches etc; - Testing of the technical manuals developed on pilot sites; - The organization of national trainings on biosecurity related issues such as contingency planning and emergency responses, commodity audit systems, pest/ LMO risk analysis, inspection systems and methods, detection, diagnostics and monitoring of biological invasions etc. ; - The complete production of information and communication products for dissemination nationally, regionally and sub-regionally; - The quantification of the end of project knowledge levels concerning biological invasions; - The implementation of the communication and awareness raising plan; - Uploading of biosecurity information into existing hubs; - The development of a database for national biosecurity operations. - Suivi de la mise en œuvre de 271 PGES ; - Validation technique du guide de suivi des PGES avec l'appui de la GIZ-ProPFE ; - Signature de cinquante-sept (57) décisions portant constatation des comités départementaux de suivi des PGES pour les 57 départements autres que celui du Dja-et-Lobo ; - Délivrance de 19 AROE ; - Relecture du Guide de suivi de la mise en œuvre des PGES pour la validation institutionnelle par le MINEPDED ; - Numérisation de certains documents dans le cadre du projet de numérisation et de mise en ligne des PGES réalisé avec l'appui de la GIZ-ProPFE ; - Traduction en langue anglaise de treize (13) décisions portant constatation des CDSPGES des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - Etc.	
PERSPECTIVES 2019	En 2019, il est envisagé : - de poursuivre l'appropriation de la stratégie nationale du développement durable ; - de développer et déployer le portail des centres d'échanges d'information (CEI) ;	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES								
OBJECTIF	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de Plans de Gestion Environnementale et de cahiers de charge ayant fait l'objet de suivi				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50,74%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		578.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		1650.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		271					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	588 175 000	588 175 000	518 994 308	518 994 308	379 070 048	379 070 048	97,02 %	97,02 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Nécessité de poursuivre la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les projets de développement économique et social ; - démarrage des grands projets d'infrastructures dans le pays, avec une attention particulière accordée aux grands projets d'infrastructures en cours ou projetés tels que les barrages, les ports, les chantiers miniers, les infrastructures routières et ferroviaires.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	En ce qui concerne le renforcement des évaluations environnementales: - le suivi de la mise en œuvre de 271 PGES sur 534 planifiés; - la délivrance de 19 AROE ; - la validation technique du guide de suivi des PGES avec l'appui de la GIZ-ProPFE ; - la signature de cinquante-sept (57) décisions de constatation des comités départementaux de suivi des PGES pour les 57 départements autres que le Dja et Lobo ; - la relecture du Guide de suivi de la mise en œuvre des PGES pour validation institutionnelle par le MINEPDED ; - le passage du traitement manuel à la numérisation des PGES ; - l'organisation de dix-neuf (19) sessions du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) pour examen de cent soixante-dix (170) rapports d'évaluations environnementales; - l'organisation de vingt-deux (22) audiences publiques relatives aux évaluations environnementales ; - l'examen de deux cent soixante (260) termes de référence (TDR) relatifs aux évaluations environnementales ; - la délivrance de cent cinquante-cinq (155) certificats de conformité environnementale (CCE).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- le taux de réalisation technique qui se situe à 50,74 se justifie par les difficultés liées à aux retards de l'opérationnalisation des comités départementaux de suivi des PGES							

Perspectives 2019	Pour l'année 2019, il est envisagé de: - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ; - accompagner les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES dans l'appropriation de la décision les constatant ; - poursuivre la contribution à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE à ceux qui en expriment le besoin ; - faire fonctionner quelques CDSPGES des régions forestières avec l'appui de la GIZ-ProPFE ; - valider le Système d'Information et de Suivi des PGES (SISPGES) ; - renforcer les capacités du personnel du MINEPDED à l'utilisation du SISPGES et au traitement des rapports des comités départementaux de suivi des PGES ; - numériser et mettre en ligne cinq cent (500) PGES dans l'application Web SISPGES à travers le Système d'Information Environnemental (SIE) logé au CIDE ; - faire valider institutionnellement le guide de suivi de la mise en œuvre des PGES; - poursuivre la contribution à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE ; - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent; - poursuivre l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels.
-------------------	--

Action 03 RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de thématiques abordées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		7.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		01						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	91 000 000	91 000 000	66 009 222	66 009 222	17 809 222	17 609 222	97,78 %	97,78 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Niveau de prise de conscience des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable n'est pas encore optimal. -Poursuite de la sensibilisation des populations sur les grandes thématiques environnementales.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Plusieurs clubs des amis de la nature (CAN) soutenus matériellement et financièrement par le MINEPDED; -20 campagnes de sensibilisation organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée mondiale de l'ozone...).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Mise à disposition des crédits pour l'appui des CAN et mobilisation des ressources nécessaires à la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement ; -Engouement de plus en plus croissant des jeunes aux questions environnementales ;								
Perspectives 2019	En 2019, il est envisagé de : - Vulgariser et entamer la mise en œuvre du plan national de sensibilisation et d'éducation environnementale (PNSEE); - Organiser les campagnes de sensibilisation du public lors des journées mondiales relatives à l'environnement; - Intensifier l'encadrement et l'appui des CAN à travers la réalisation des plans stratégiques des CAN et du suivi de leurs mises en œuvre ; - organiser 03 sessions de dialogue avec les parlementaires (députés et sénateurs) pour appropriation des enjeux économiques de la loi APA aux fins d'adoption ; - éditer et multiplier en 5000 exemplaires la stratégie de communication APA et son plan d'action ; - Organiser 10 ateliers régionaux (01 atelier par région) de vulgarisation du processus APA au Cameroun ;								

Action 04 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		01						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	106 000 000	106 000 000	74 554 819	74 554 819	74 554 819	74 554 819	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Suivi des grands projets ; - nécessité de préserver le capital naturel ; -définir les mécanismes institutionnels pour rendre le processus décisionnel plus transparent								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- l'organisation de trois ateliers d'appropriation de la Stratégie Nationale du Développement Durable par les CTD; - la promotion de l'économie verte dans 7 régions du pays (identification des parties prenantes qui font dans l'énergie renouvelable dans le cadre de la promotion de l'économie verte) - Mise en place d'un comité d'organisation du FONEV (Forum National sur l'Economie Verte et les énergies renouvelables) ; -La poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) II _								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Respect des dispositions contractuelles par le consultant ; -Marché exécuté et ordonnancé								
Perspectives 2019	- Coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ; - Poursuite de l'appropriation du SND par les différents acteurs (administrations déconcentrées, collectivités territoriales décentralisées, ONGs nationales) - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au DD ; - Réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD ; - Sensibilisation des populations rurales et entrepreneurs sur l'usage durable des ressources naturelles ; - Organisation d'un forum national sur l'économie verte et les énergies renouvelables ; -Poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) II ;								

Action 05 DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnemental (SIE)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 200%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	327 000 000	327 000 000	132 041 525	132 041 525	132 041 525	132 041 525	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- données existantes dans le domaine de l'environnement produites et détenues par plusieurs acteurs ; - données très peu accessibles pour l'exploitation ; -Centralisation des informations à travers un système d'information environnementale (SIE) ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Formation de 67 responsables régionaux et départementaux en charge de l'information et de la sensibilisation ; - Extension des indicateurs environnementaux (772 nouveaux) relatifs aux AME à d'autres conventions couvrant 15 domaines thématiques ; - Collecte des données en vue de l'élaboration du rapport sur l'Etat de l'Environnement du Cameroun; - Numérisation de 1024 PGES ; - Aménagement de la salle serveur du CIDE ; - Maintenance des équipements spécialisés du SIE ; - Déploiement des PCB import-export et de PCB SIG ; - Déploiement de la base de données des espèces envahissantes ; - Validation d'un plan de classement des ressources documentaires de la bibliothèque ; - Cotation de 937 ouvrages et 284 rapports d'études d'impact (par thématique, sous thématique uniquement) - Réactualisation d'un répertoire numérique des ressources documentaires de la bibliothèque (469 monographies, 224 rapports scientifiques, 1024 PGES numérisés) ; - Acquisition d'un routeur MICROTİK et d'un « faux plancher », d'un Système de climatisation automatique acquis, de 9 onduleurs 800VA et maintenance de 03 serveurs et 09 ordinateurs de la médiathèque ; -Suivi de 580 PGES à travers le SIE ;								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'atteinte des résultats relevés dans cette action est justifiable par les faits suivants :- la tenue de l'atelier de concertation des Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement et de l'atelier régional pour les pays africains sur le Centre d'Echange d'Information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont abouti aux résultats obtenus ; - Non-respect des délais dans les procédures de recrutement des consultants ; - Retards par rapport au respect par le consultant de son cahier de charges ; - La mobilisation effective des fonds de contrepartie ayant permis la réalisation des activités longtemps restées en berne ; - tenue de la 1ère session du Groupe Technique sur le renseignement des Indicateurs Environnementaux (GTIE) sur l'appropriation des indicateurs retenus pour le Cameroun ; - organisation d'un atelier de lancement de la plateforme nationale d'échanges d'informations environnementales et du site web du FEM Cameroun ; -apport de l'investissement pour l'acquisition du matériel technique de collecte des données environnementales ;
Perspectives 2019	- élaboration de l'annuaire sur les statistiques du MINEPDED ; - élaboration, appropriation et vulgarisation du rapport sur l'état de l'environnement au Cameroun ; - conception de bases de données thématiques pour le SIE ; - renforcement des capacités des membres du comité de pilotage du CHM Biodiversité du Cameroun sur l'utilisation des nouvelles fonctionnalités intégrées au SIB (module cartographique et module de sécurisation des informations) ; - traitement de 100 cartes thématiques à intégrer au module cartographique du SIB ; - renforcement des capacités de l'équipe de coordination de la plateforme d'échanges d'informations environnementales ; - implémentation du système « IRIS » dans quatre administrations pilotes (MINADER, MINEE, MINFOF, MINEPDED) et à l'Institut National des Statistiques ; - sensibilisation à l'adhésion de la plateforme dans la zone agro écologique à pluviométrie bimodale ; - porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques disponibles par an dans le SIE ; - Production et validation d'un règlement intérieur de la bibliothèque du CIDE ; -réactualisation du répertoire numérique des ressources documentaires de la bibliothèque du CIDE.

Action 06 PROMOTION DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES								
OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes de mangrove et de plans d'eau dégradés							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de Plants palétuviers produits et mis en terres dans les zones de Mouanko et de Mbongo (10 000 000 plants à y plantés)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 94,33 %	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	90000.0						
	Année cible:	2019						
	Valeur Cible	120000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	23200						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	806 617 000	806 617 000	331 940 676	331 940 676	204 940 676	204 940 676	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Transfert des ressources financières aux CTD; - Difficultés de collaboration entre les services déconcentrés du MINEPDED et la plupart des mairies ; - Difficultés pour la remontée des informations au niveau central.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production et transplantation de 23 200 plants de palétuviers à Yoyo 2, Mbiako et Ndiglè dans les Communes de Mouanko et de Dizangué ; - Nettoyage de 20 ha de plans d'eau infestés par les espèces aquatiques envahissantes (citer les localités)							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les résultats relevés sont justifiables par les faits suivants : - le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre des activités du Projet de lutte contre la Jacinthe d'eau qui a accru son efficacité malgré les difficultés liées à l'opacité dans la gestion de ces ressources transférées;							
Perspectives 2019	- poursuivre la régénération des écosystèmes de mangrove dégradés le long des côtes camerounaises en portant le nombre de plant de palétuviers produits et transplantés de 113 200 à 123 200 en 2019 ; - poursuivre la vulgarisation des fumoirs améliorés pour accompagner les activités de reboisement afin de réduire la pression sur les ressources ligneuses ; - poursuivre la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les autres sites infestés ; - mener une étude socioéconomique entre la station de captage d'eau d'Akomnyada et le pont d'Olama où la pente du Nyong est faible.							

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 363

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET
SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Responsable du programme

MBOH HYACINTH
Directeur des Normes et du Contrôle

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 363 est intitulé lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses ; son indicateur est le « nombre d'installations inspectées » et son objectif est de réduire les pollutions et nuisances environnementales.

Le 363 s'articule autour de quatre actions à savoir :

Action 01 : Renforcement du cadre juridique et normatif du sous-secteur environnement.

L'objectif de cette action est d'encadrer les interventions du domaine de l'environnement et son indicateur est Nombre de textes juridiques/normes élaborés ;

Action 02 : Renforcement de la police environnementale. L'objectif de cette action est d'améliorer la couverture nationale des inspections et des contrôles environnementaux.

Cette action a deux (02) indicateurs:

- le nombre d'installations inspectées ;
- le nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels.

Action 03 : Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets. L'objectif de cette action est d'établir un cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux. Cette action a deux (02) indicateurs :

- le nombre de CTD appuyées ;
- la quantité de déchets gérés de manière écologique.

Action 05 : Gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques et/ou dangereux. l'objectif ici est de protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques et des déchets ; et la quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique en est l'indicateur.

Ainsi, chaque action contribue à l'atteinte de l'objectif du programme sus indiqué.

OBJECTIF	Réduire les pollutions et nuisances environnementales	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'installations inspectées
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	2743.0
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	4643.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 1 647 735 000	CP 1 647 735 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBOH HYACINTH, Directeur des Normes et du Contrôle	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 363 du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la recommandation de la 5^{ème} session du Cameroun Business Forum (CBF) du 05 mars 2014 relative à la coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes traduit par le décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre du décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes dues à sa mauvaise interprétation par les différentes administrations concernées;
- la poursuite de la répression des contrevenants dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
- l'Insécurité et la porosité de nos frontières dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conformes;
- le non respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement par certains opérateurs économiques;
- l'insuffisance des moyens financiers affectés à la mise en œuvre du Programme ;
- l'insuffisance des textes juridiques et normatifs visant à amener les installations industrielles, commerciales et les ménages à mieux gérer leurs déchets ;
- les difficultés de collaboration entre le MINEPDED et le MINCOMMERCE dans la poursuite de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
- la faible et/ou absence de dotation de Fonds de contrepartie pour les projets à financement conjoint.

De plus, le non-respect et l'insuffisance des référentiels environnementaux d'application nationale notamment les normes techniques, (les valeurs limites/seuils de rejet dans les différents milieux récepteurs), les normes de qualité environnementales, les normes d'analyses et d'essais, les normes fondamentales (normes sur l'étiquetage, métrologie, symboles, terminologie) ainsi que les directives favorisent la génération des pollutions par les agents économiques.

Enfin, les lourdeurs administratives dans l'homologation des *normes environnementales et procédures d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun* ainsi que l'absence des moyens de contraintes pour le recouvrement des amendes, freinent la mise en œuvre efficace de la lutte contre les pollutions et nuisances.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'analyse de la performance globale du Programme 363 est contenu dans le tableau ci - après.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	4043	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	68,42	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 994 626 569	CP 994 626 569
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 653 108 431	Ecart CP 653 108 431
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 653 496 715	CP 653 084 715
TAUX DE CONSOMMATION	98,19 %	98,13 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Le résultat technique affiché se justifie par l'amélioration de la collaboration entre les administrations concernées dans la mise en œuvre de l'indicateur à savoir la conduite des inspections conjointes dans les installations classées. - En outre, les crédits alloués aux projets à financement extérieur (FINEX) sont gérés par le bailleur et entièrement consommés.	
PERSPECTIVES 2019	- Renforcer la police environnementale notamment par l'intensification de la lutte contre les emballages plastiques interdits (à travers l'approvisionnement pour le fonctionnement des comités à l'échelle régionale et départementales) ; - Renforcer la synergie entre toutes les parties prenantes (Justice, F.M.O, MINCOMMERCE, Douanes, etc.) à la lutte contre les emballages plastiques interdits ; - Rendre fonctionnel les postes de contrôle environnemental ; - Renforcer les capacités des inspecteurs et contrôleurs aux pratiques d'inspections ; - Optimiser le fonctionnement du comité d'examen des dossiers de permis environnemental ; - Accompagner les CTD dans l'assainissement urbain et la gestion des déchets ; - Optimiser la mise en œuvre de la réglementation en matière de gestion des déchets, des produits chimiques et des substances dangereuses ; - contribuer à l'élaboration des textes réglementaires ; - Poursuivre le processus d'homologation des normes environnementales à travers la validation des Avants Projets de Normes Camerounaises (APNC) du secteur de l'environnement ; - Elaborer des arrêtés fixant les limites d'émission des polluants atmosphériques contrôlés pour les catégories d'industries visées par l'article 9 (2) du décret n°2582/2011/PM du 23 Août 2011 ; - Elaborer de nouvelles normes, directives, et procédures environnementales ; - Signer des conventions de partenariat pour un meilleur suivi des CTD ; - Poser les bases pour le suivi de la qualité de l'air ; Poursuivre la mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre les pollutions dues aux produits chimiques dangereux.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT								
OBJECTIF	Encadrer les interventions dans le domaine de l'environnement							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de textes juridiques/normes élaborés et validés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 62,50%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		11.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		24.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		15 (02 textes juridiques, 13 APNC (Avant-Projet de Normes) adoptées)					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	32 000 000	32 000 000	53 626 650	53 626 650	47 746 650	47 334 650	89,03 %	88,26 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Insuffisance des textes juridiques, normes et directives environnementales ; - La pollution et nuisances diverses grandissantes.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 01 draft d'arrêté fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de mise en fonctionnement des nouvelles sources fixes d'émissions ; - Examen et adoption de treize (13) avant projets des normes camerounaises (APNC) en matière de protection de l'environnement ; - Signature d'un arrêté portant création, organisation et fonctionnement du comité technique polychlorobiphényles (PCB) ; - Signature d'un décret fixant les conditions d'utilisation, de manipulation, de stockage, de transport, de décontamination et d'élimination finale des PCB et composés assimilés au Cameroun.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Ressources financières insuffisantes pour : - la réalisation de l'activité d'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; - la réalisation de l'activité d'élaboration des normes, directives et procédures environnementales ; - lourdeur administrative.							
Perspectives 2019	- Poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, - Poursuivre l'élaboration et l'homologation des normes environnementales ; - Poursuivre l'élaboration et la validation des directives environnementales ; - Poursuivre le recouvrement des recettes/amendes environnementales.							

Action 02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Améliorer la couverture nationale et la fréquence des inspections et des contrôles environnementaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'installations inspectées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		2743.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		4643.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4343					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	743 035 000	743 035 000	639 955 317	639 955 317	454 705 463	454 705 463	98,66 %	98,66 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- mise en application du décret N°2014/2379 du 20 août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; - mise en application de l'arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ; - recrudescence des emballages plastiques interdits, protection des zones à écologie fragile, contrôle des biens et services et circulation des déchets ; - mise en application de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant règlementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, - porosité des frontières.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 4343 Installations inspectées et contrôlées ; - 110,250 tonnes d'emballages plastiques saisies dans les dix (10) régions à l'issue des Contrôles de conformité ; - 06 missions de recouvrement d'amendes auprès de 435 entreprises ; - 68 000 000 F CFA d'amendes recouverts et 28 342 000 F CFA perçus dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conforme ; - 207 notifications d'amende dressées à l'endroit des entreprises ; - 17 affaires enrôlées devant les cours et tribunaux ; - 02 procès gagnés ; - 919 navires inspectés/contrôlés ; - 975 500 FCFA d'amendes collectées dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conformes ; - 15 décisions de justice rendues sur tout le territoire national ; - 150 techniciens de froid et climatisation formés dans 4 établissements d'enseignement technique sur les équipements contenant les SAO.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- l'application du décret de 2014/2379 du 20 août 2014 a permis d'élargir le champ d'action des inspections environnementales qui intègre dorénavant les établissements classés de 2^{ème} et 3^{ème} classe ; - l'intensification du contrôle de conformité des emballages plastiques par les comités régionaux, les unités opérationnelles, les équipes d'appui, les inspecteurs et contrôleurs de l'environnement dans le cadre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant règlementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables.							

Perspectives 2019	- Intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes ; - renforcer les missions d'inspection et contrôles environnementaux sur tout le territoire national ; - solliciter une prérogative des inspecteurs à l'effet de poser des scellés sur les installations des contrevenants ; - Acquérir des appareils de mesures des paramètres environnementaux (sonomètres, analyseurs de particules de fumées) - Poursuivre la création et la mise en fonction des postes de contrôle environnemental.
-------------------	---

Action 03 APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

OBJECTIF	Instaurer un cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		15.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		00						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	80 500 000	80 500 000	15 844 602	15 844 602	15 844 602	15 844 602	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- transferts des compétences aux CTD conformément au décret N°2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'Environnement ; - mise en application du décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets, et ses textes d'application.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Organisation et tenue des concertations intersectorielles sur la création d'une Bourse Nationale des Déchets ; • Une (01) réunion de concertation multisectorielle tenue avec les entreprises privées sur la problématique de la double taxation sur les emballages non retournables et/ou non biodégradables contenu dans la loi des finances 2017 ; • mise à jour des statistiques des déchets gérés et des fonds issus de la délivrance des manifestes de traçabilité des déchets dans les 10 Régions ; • accompagnement de 37 CTD dans le cadre de la gestion des déchets plastiques ; • six (06) sessions du Comité d'examen de dossiers de demande de Permis Environnemental à l'issue desquelles cent trois (103) Permis Environnementaux ont été délivrés, soit cinquante-cinq (55) Permis Environnementaux en matière de gestion des déchets et quarante-huit (48) Permis Environnementaux en matière d'importation, de fabrication et de commercialisation des emballages non biodégradables . ; • un (01) répertoire des structures ayant obtenu le Permis Environnemental actualisé; • organisation et conduite d'une mission de suivi/évaluation des plans de gestion des déchets des titulaires de permis environnemental dans les dix (10) régions.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La non-validation d'un guide d'élaboration du plan communal de gestion de déchets faute de la mise à disposition des ressources financières, a entravé la signature des Conventions de collaboration avec les CTD.								

Perspectives 2019	- valider le guide d'élaboration du plan communal de gestion de déchets ; - signer dix (10) conventions de collaboration avec les CTD pour l'assainissement urbain ; - poursuivre la campagne de sensibilisation sur la réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets sur tout le territoire national ; - tenir une réunion de concertation des Parties Prenantes/MINEPDED sur la mise en œuvre des textes relatifs à la gestion des déchets ; - poursuivre l'appui des CTD dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques ; - poursuivre l'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques ; - organiser les deuxièmes Assises Nationales des Déchets ; - mettre en place la Bourse Nationale des Déchets ; - actualiser la stratégie nationale de gestion des déchets.
-------------------	--

Action 05 GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX								
OBJECTIF	Diminuer les quantités de déchets de produits chimiques, toxiques et ou dangereux en circulation au Cameroun							
Indicateur	Intitulé:		Quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 2,03%	
	Unité de mesure		t					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		58500.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		7000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		101,51 Tonnes					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	792 200 000	792 200 000	285 200 000	285 200 000	135 200 000	135 200 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- mise en application du décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, recyclage, traitement et d'élimination finale des déchets ; - mise en application de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED-MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 ; - exécution du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm ; - respect des engagements et obligations internationaux en matière de gestion de déchets et produits chimiques ; poursuite de la mise en œuvre du projet ozone sur l'élimination des SAO.							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· Décret n°2018/2939 du 12 avril 2018 fixant les conditions d'utilisation, de manipulation, de stockage, de transport, de décontamination et d'élimination finale des polychlorobiphényles et composés assimilés au Cameroun signé; · Le document de 05 directives sur la gestion écologique des PCB (1. Le démantèlement des équipements à PCB ; 2. Le transport des PCB ; 3. le Stockage des équipements à PCB ; 4. l'identification, l'évaluation et la gestion des sites contaminés aux PCB ; 5. les techniques d'élimination des PCB) disponible ; · Mise en place des applications du : - o système de contrôle import/export des PCB ; - o Système d'Information Géographique des PCB (SIG PCB) ; · un protocole d'échantillonnage des transformateurs à PCB en service et hors service élaboré · Rapport de l'inventaire national des PCB disponible ; · outils et supports d'information, d'éducation et de sensibilisation de la population sur la gestion écologiquement rationnelle des Polychlorobiphényle (PCB) au Cameroun produits; · acquisition :: - o d'un chromatographe en phase gazeuse, ses accessoires et ses réactifs pour l'analyse des polychlorobiphényles (PCB) pour le compte de l'université de Ngaoundéré ; - o des réactifs et des kits de laboratoire d'analyse des Polychlorobiphényles (L2000 DX) en vue de l'inventaire national des (PCB ; - o du magasin de stockage temporaire des PCB ; - o aménagement de la voie d'accès au magasin de stockage temporaire des PCB ; - o de la barrière de pluie à l'entrée de la voie d'accès au magasin de stockage temporaire des PCB ; - o du dalot de la voie d'accès au magasin en vue de l'évacuation des eaux; · 23 membres du Comité Technique PCB formés sur la réglementation des PCB au Cameroun ; · 08 détenteurs de PCB sensibilisés sur la gestion des PCB ; · 811 échantillons d'huiles et de sols analysés · 35,71 tonnes de pesticides obsolètes éliminées; · 40 personnes formées en gestion et élimination des pesticides obsolètes et POP ; · 01 document de stratégie de sensibilisation de la population à la gestion des emballages de pesticides vides pour deux sites pilotes dans les régions du Nord (Garoua et du Littoral (Loum) élaboré · 01 Document d'évaluation environnementale et du plan de gestion environnementale pour la sauvegarde et l'élimination de 47,6 autres tonnes de pesticides obsolètes et déchets associés, inventoriés et enregistrés dans le système de gestion de stock de pesticides · Rapport de sensibilisation de la population de Garoua sur les risques liés à l'utilisation des emballages de pesticides vides · 01 document du plan de gestion environnementale en vue de la restauration de deux sites (Dschang et Lagdo) contaminés par les pesticides élaboré ; · 01 étude diagnostique sur les intoxications et pollutions des pesticides menée ; · 20% des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminés ; · 150 techniciens de froid et climatisation formés sur les SAO ; · 01 évaluation initiale de la convention de minamata sur le mercure au Cameroun réalisée ; Le Décret N°2018/794 du 18 décembre 2018 portant ratification de la Convention de Minamata sur le Mercure, adoptée le 10 octobre 2013 à Kumamoto (Japon) signé ; La Loi N°2018/017 du 11 décembre 2018 autorisant le Président de la république à ratifier la Convention de Minamata sur le Mercure, adoptée le 10 octobre 2013 à Kumamoto (Japon) adoptée.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les données qui renseignent l'indicateur proviennent d'une part de l'exploitation des informations contenues dans les manifestes de traçabilité de déchets produits et traités par les entreprises détentrices de permis environnementaux en matière de gestion de déchets et d'autre part des rapports d'activités de la mise en œuvre des conventions.

Perspectives 2019	- mettre en place d'une base de données de gestion des déchets et des produits chimiques ; - actualiser de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques ; - éliminer de 200 tonnes de PCB ; - mettre en place d'une base de données de traçabilité des PCB ; - Poursuivre des missions de suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental ; - Eliminer du reste de stock de pesticides, - Finaliser du processus de ratification de la Convention de MINAMATA ; - Poursuivre la mise en œuvre des activités de la Convention de Bâle ; - Poursuivre la mise en œuvre des activités de la Convention de Rotterdam ; - Poursuivre la mise en œuvre des activités de SAICM - Poursuivre la mise en œuvre des activités de la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal.
-------------------	---

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 364

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable du programme

GALEGA NEE BOBYIGA PRUDENCE

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le tableau ci - dessous, nous avons la présentation du Programme 364 qui est le programme support.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre des activités budgétisées du MINEPDED
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	77.83999633789062
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	90.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 2 201 683 000	CP 2 201 683 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	GALEGA NEE BOBYIGA PRUDENCE,	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La recherche de la performance voulue par le nouveau régime financier de l'État exige une implémentation appropriée des outils de mise en œuvre du Budget Programme à travers l'opérationnalisation effective du contrôle de gestion. L'ensemble des interventions relatives à ce programme sont encadrées par la loi de finance la loi de finance 2018.

Ce programme support va contribuer à renforcer et à soutenir la mise en œuvre des actions et activités dévolues aux programmes opérationnels. Aussi, il veillera à renforcer les aspects liés à la gouvernance, à la prise en compte du genre, et à développer des infrastructures pour un meilleur cadre de travail. Il s'appuie également sur les orientations données dans le discours du Chef de l'Etat, SEM Paul BIYA qui évoque les aspects liés à la rationalisation de la dépense publique.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme support du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable a pour objectif d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du MINEPDED. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif majeur, il a été retenu comme indicateur le taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINEPDED dont la cible en 2018 a été fixée à 85%.

Au terme de l'année 2018 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes opérationnels du département Ministériel, il apparait un taux de réalisation des activités annuelles du programme support se situant à 80%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	80%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	17,83%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 844 779 706	CP 1 844 779 706
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 356 903 294	Ecart CP 356 903 294
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 685 763 521	CP 1 683 984 021
TAUX DE CONSOMMATION	93,31 %	93,31 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette consommation est tributaire des quotas budgétaires que fixe le MINFI au début de chaque trimestre et aussi l'instabilité de connexion au Logiciel PROBMIS qui ne nous permet pas de faire des engagements dans les délais.	
PERSPECTIVES 2019	Il est envisager de : • optimiser la consommation des crédits qui seront alloués en 2019 ; • poursuivre la mise en œuvre du dialogue de gestion.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED

Meilleure coordination des services ;

Suivi effectif des recommandations issues des différentes réunions de coordination tant au niveau du cabinet qu'au niveau de secrétariat général ;

Désignation des responsables des différents Programmes, actions et des différentes unités administratives.

Unités administratives.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du sous-secteur							
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		90.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		90%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	508 127 000	508 127 000	413 035 829	413 035 829	408 870 829	408 255 829	98,99 %	98,84 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les orientations de performances données par le Ministre lors de la conférence annuelle des Services Centraux et Déconcentres visant à une synergie des actions dans la mise en œuvre de nos différentes activités							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Organisation de la Conférence Annuelle des Services Centraux et de la Cérémonie de présentation des Vœux au MINEPDED et au Ministre délégué auprès du MINEPDED et Déconcentrés au cours de laquelle le Ministre a placé l'année 2018 sous le signe de « Ensemble, Construisons un Cameroun Vert ». - Représentation du Cameroun aux rencontres Internationales. - Tenue de 19 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE). - Six (06) réunions de coordination tenues - Tenue de 04 réunions de dialogue de gestion stratégique							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Meilleure coordination des services ; - Suivi effectif des recommandations issues des différentes réunions de coordination tant au niveau du cabinet qu'au niveau de secrétariat général ; - Désignation des responsables des différents Programmes, actions et des différentes unités administratives.							
Perspectives 2019	- Instaurer un dialogue de gestion entre les services déconcentrés et le Contrôle de gestion ; - Renforcer la synergie entre les responsables du ministère ; - Responsabiliser chaque commis dans l'atteinte des objectifs fixés - Améliorer la qualité des correspondances administratives au MINEPDED.							

Action 02 GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes du MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		12.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		24.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	57 000 000	57 000 000	50 874 999	50 874 999	50 874 999	50 874 999	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Application de la circulaire portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2018 ; - Préparation et participation aux pré-conférences et conférence budgétaire 2018 ; - Suivi de la consommation du Budget d'Investissement Public du MINEPDED pour l'exercice 2018 ; - Contribution du MINEPDED au Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation – exercice 2018 ; - Les 18 DAO ont été passés et les 18 marchés programmés ont été entièrement exécutés - PPA 2019, PTA 2019, RAP 2017 disponibles.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le résultat satisfaisant obtenu se justifie par l'utilisation efficiente des ressources mobilisées pour la réalisation des activités retenus au cours de l'exercice 2018;								
Perspectives 2019	- Formation des gestionnaires sur la gestion respectueuse de l'orthodoxie financière ; - Préparation du Budget de l'exercice 2019 et du triennat 2019 – 2021 ; - Suivi de la consommation du Budget du MINEPDED pour l'exercice 2019 - Amélioration de l'enveloppe budgétaire du MINEPDED.								

Action 03 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents de planification et de programmations produites annuellement dans les délais au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		12.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		03						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	80 425 000	80 425 000	56 921 379	56 921 379	48 921 379	48 921 379	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre des orientations de la chaine PPBS ; - Etc...								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	</								

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques								
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 42%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		3.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		42%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 000 000	21 000 000	8 780 000	8 780 000	8 780 000	8 780 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Renforcement du Système National d'Informations Statistiques (SNIS) de l'Etat ; - insuffisances en matière de disponibilité des données statistiques environnementales;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Production des rapports annuels d'activités ; - Poursuite de la mise en place d'un système de remontée de l'information statistique au MINEPDED ; - Traitement des données collectées en cours, pour la production de l'annuaire ; - Masque de saisie des données disponible ; - Protocole de transmission de l'information statistique approuvé.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Réalisation des missions de collectes des données pour la production de l'annuaire statistique ; - Poursuite du traitement des données collectées ; - Production des masques de saisie.								
Perspectives 2019	- Production de l'annuaire statistique 2018; - diffusion de l'annuaire statistique.								

Action 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		75.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		90.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		75						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 324 791 000	1 324 791 000	1 171 544 989	1 171 544 989	1 023 693 804	1 023 693 804	89,92 %	89,92 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Processus de renouvellement du parc mobilier du MINEPDED ; - amélioration des conditions de travail du personnel.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 02 véhicules acquis (véhicule MINEPDED et MINDEL) ; - 01 source d'énergie électrique solaire installée à la DRPEDD/Nord ; - 02 serveurs et 20 ordinateurs complets acquis ; - Poursuite de la construction de la Délégation Régionale du Littoral ; - Poursuite de la construction de la case de passage dans la région du Sud.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Meilleure appropriation des procédures de passation des marchés qui a permis l'effectivité de certaines activités objets des marchés et lettres commandes.								
Perspectives 2019	- Poursuite du processus de construction des services déconcentrés et d'acquisition des biens mobiliers ; - Poursuite du renforcement en matériel informatique de certaines délégations départementales qui n'en disposent pas.								

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroitre qualitativement les ressources humaines au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		85.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		95.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	38 800 000	38 800 000	28 034 584	28 034 584	28 034 584	28 034 584	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Amélioration de la productivité et de la performance du personnel du MINEPDED								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Manuel de Procédure Administrative (MPA) en cours de finalisation ; - 02 campagnes organisées lors de la JIF 2018 et de la Journée International du Travail 2018 ; - Actualisation du fichier du Personnels (638) physiques recensés à leur poste de travail ; - 05 Séances de réunion d'évaluation de la mise en œuvre de SIGIPES II - 02 sessions du comité SIGIPES tenues ; - Prise en charge du personnel mis à la disposition du MINEPDED par le MINFOPRA au cours de l'exercice 2017 ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Renforcement des capacités techniques des personnels ; - Renforcement des effectifs du MINEPDED ; - Amélioration des procédures administratives et financières au MINEPDED.								
Perspectives 2019	- Elaborer un plan de formation triennal (2019, 2020, 2021) ; - Poursuivre la mise à jour des fichiers solde et carrière du MINEPDED - Mettre à jour le cadre organique du MINEPDED.								

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur (informatique) au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 70		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		40.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		80.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		70						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	11 000 000	11 000 000	8 799 594	8 799 594	8 799 594	8 799 594	70 %	70 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Orientations et directives de l'ANTIC ; - Sécurisation et gestion des équipements informatiques interconnectés ; La nécessité de s'arrimer à l'économie numérique et l'E-administration.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Élaboration du Schéma Directeur Informatique : État des lieux du SDI validés ; - Mise à jour de l'Architecture du système Informatique et d'information du MINEPDED ; - Réorganisation de l'architecture d'interconnexion et internet du MINEPDED ; - Migration du Système d'Information Environnementale (SIE) ; - Acquisition du matériel (un serveur, un onduleur et un routeur) pour la mise à jour de la salle serveur de la Cellule Informatique ; - Maintenance informatique des 10 sites régionaux interconnectés ; - Interventions préventives sur le parc informatique du ministère (installation des antivirus et logiciels sur les ordinateurs et entretien des appareils informatiques. Sécurisation à 80 % du parc informatique) ; - Mise à jour du site web du MINEPDED ; Administration des serveurs informatiques du MINEPDED.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Amélioration de la fourniture internet au MINEPDED ; - Amélioration de l'efficacité du personnel dans l'exécution des tâches grâce aux outils informatiques; Mise en place du Système d'Information Environnemental et d'un système informatique de haute disponibilité.								
Perspectives 2019	- Finaliser l'élaboration (rédaction et validation) du Schéma Directeur Informatique (SDI) ; - Automatiser/Informatiser les processus métiers des Services du MINEPDED ; - Acquérir des outils de gestion des équipements interconnectés ; - Améliorer la qualité et le débit de la connexion internet dans toutes les 10 régions ; - Acquérir les équipements pour la consolidation du processus de mise en place du SIE ; Acquérir les équipements pour la mise en place de la nouvelle Architecture du Système d'Information du MINEPDED.								

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des servicesau MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		4.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		16.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	74 600 000	74 600 000	57 782 600	57 782 600	57 782 600	57 782 600	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale anti Corruption au sein du Ministère ; - Evaluation de la performance des services par rapport aux objectifs fixés.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production de 04 rapports trimestriels de missions d'inspections contrôle interne ; - 01 charte Ministérielle disponible ; - 04 protocoles de gestion disponibles (P361, P362, P363, P364) ; - 02 rapports des réunions de dialogue de gestion disponibles ; - 01 campagne de sensibilisation sur la lutte contre la corruption ;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Assiduité et la présence du personnel dans les différents postes d'affectation ; - Respect de la déontologie administrative ; - Effectivité de la réalisation des tâches retenues pour cet exercice dans le cadre des projets.								
Perspectives 2019	- Poursuite du contrôle interne et évaluation des services centraux et déconcentrés, des programmes, projets et structure sous tutelle ; - Poursuite de la mise en œuvre Stratégie Nationale anti Corruption au sein du Ministère.								

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		65.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		03 textes élaborés dont 02 signés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	28 000 000	28 000 000	12 621 847	12 621 847	12 621 847	12 621 847	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Respect de la légalité et de la régularité des actes juridiques engageant le ministère ; - Défense des intérêts de l'Etat et instruction des recours administratifs et contentieux.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 91 notifications d'amendes ; - 24 confirmations d'amendes ; - 09 annulations d'amendes ; - 07 réductions d'amendes. - Le suivi de 21 recours administratifs dans le cadre du contentieux environnemental dans les tribunaux administratifs de Douala, Yaoundé et Bafoussam. - Finalisation de l'examen du Recueil de textes en matière d'environnement (version anglaise) - 01 Projet de décret portant modalités de gestion des polychlorobiphényles (PCB).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	la violation de la législation et réglementation en matière de protection de l'environnement.								
Perspectives 2019	- Finalisation de l'examen du Recueil de textes en matière d'environnement (version anglaise) ; - La dotation des structures en charge du contentieux des moyens supplémentaires pour un meilleur suivi des affaires pendantes devant les cours et tribunaux.								

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Accroitre la visibilité des actions menées								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique ou des opérations spéciales de communication et de sensibilisation médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		66.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		120.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		92 événements couverts						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	35 940 000	35 940 000	19 364 580	19 364 580	19 364 580	19 364 580	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre de la Stratégie de communication gouvernementale au sein du ministère								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Participation du Cameroun à la COP Biodiversité ; - Production de 12 supports d'informations (magazines, film documentaire TV et encarts de presse) ; - 13 Communiqués de presse et de messages communicationnels en français et en anglais ; 02 conférences de presses et 92 activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique (cérémonie de vœux, 05 journées mondiales Biodiversité, Environnement, Désertification, Zones humides, couche d'ozone,...).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Médiatisation des activités menées par le Ministère; - Accroissement de la visibilité du MINEPDED.								
Perspectives 2019	- acquérir des équipements audiovisuels (caméra, caméscope) pour la réalisation des émissions et les reportages ; rédiger et publier des magazines d'informations du MINEPDED « Espace Environnement ».								

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 86		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2016						
	Valeur de référence:		25.0						
	Année cible:		2019						
	Valeur Cible		40.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		30						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	22 000 000	22 000 000	17 019 305	17 019 305	17 019 305	17 019 305	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de la loi 2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives au Cameroun Traduction courante dans les deux langues et contrôle de la qualité des documents.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- 13 419 documents traités et archivés au MINEPDED ; - 165 Certificats de Conformité Environnementale traduits ; - 11 discours traduits + 01 questionnaire des députés lors de la session ordinaire de l'Assemblée Nationale ; - Traduction de tous les documents relatifs à la célébration des 25 ans d'action sur la biodiversité ; - 01 Rapport Annuel de Performance traduit ; - 01 Projet de Performance des Administrations traduit.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Conception et mise en place d'un système de classement de la documentation du Ministère ; Promotion du bilinguisme.								
Perspectives 2019	- Poursuivre la mise en place du système de classement de la documentation ; - Numériser des archives ; Consolider et renforcer la gestion de la documentation sur l'environnement, la protection de la nature et le développement durable.								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du projet de performance de l'administration de 2018 au MINEPDED permet non seulement de rapprocher les résultats obtenus avec l'objectif stratégique du sous-secteur, mais aussi d'envisager les perspectives à court et à moyen terme eu égard aux leçons apprises. De façon générale, la mise en œuvre du budget programme durant la deuxième année de ce second triennat aura permis au sous-secteur Environnement Protection de la Nature et Développement Durable de prendre une meilleure mesure des efforts à fournir pour parvenir à une gestion efficace et efficiente des ressources en vue de promouvoir le développement durable.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Dans le but de réaliser la contribution attendue du sous-secteur «Environnement Protection de la Nature et Développement Durable » en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, il a été assigné au MINEPDED l'objectif stratégique de prévention et la protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère à travers ses quatre programmes a orienté ses interventions vers une des déclinaisons de cet objectif dont trois opérationnels et un support:

Lutte contre la désertification et les changements climatiques :

De 2016 à 2018 le résultat cumulé de la restauration remonte à **0,28%** soit **3126,76 ha** sur **1 116 700 ha** à restaurer.

0,11% de terres ont été restaurées soit **1250 ha** pour **2018**, sur **1 116 700 ha** à restaurer. En considérant une évolution moyenne de **2636 ha** par an, il faudra **424 années** pour couvrir la superficie ciblée. Un rythme d'investissement plus élevé est donc exigé s'il faut à long terme atteindre cet objectif stratégique.

Gestion durable de la biodiversité

Au regard des résultats des trois premières années, il ressort que la promotion du développement durable est restée confinée à une action. En effet, la gestion durable de la biodiversité n'est qu'une dimension de la promotion du développement durable.

En conséquence, les ressources nécessaires à la promotion du développement durable à l'échelle national n'ont pas permis d'atteindre l'objectif stratégique y relatif. Il s'avère dès lors nécessaire que la promotion du développement durable soit érigée en un programme qui englobera toutes les actions du programme 362 et que les ressources allouées tiennent compte de la mission assignée au MINEPDED avec l'accompagnement des autres secteurs de développement de notre pays.

Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses,

Entre 2016 et 2018, **101,51 tonnes** de produits chimiques obsolètes et déchets dangereux ont été traités de manière écologique et, **4043 installations classées** ont été inspectées à l'effet de protéger les différents milieux récepteurs contre toute forme de nuisances et pollutions issues des activités industrielles pouvant entraîner une dégradation du milieu naturel indispensable à la préservation de la vie humaine, animale et végétale.

En outre un inventaire réalisé en 2018 a montré que **200 tonnes de déchets dangereux** (PCB et pesticides) sont en circulation, et dont la destruction sous la supervision du MINEPDED exige des moyens importants pour assurer un environnement sain à tout les citoyens tel que stipule le préambule la Loi Fondamentale.

De plus le MINEPDED est en déficit de moyens financiers pour accompagner techniquement les CTD dans l'élaboration des plans communaux et intercommunaux de gestion des déchets ménagers et assimilés.

3.2. LEÇONS APPRISES

L'année 2018 étant la troisième année de la mise en œuvre du Budget Programme dans son deuxième triennat en conformité avec nouveau dispositif de gestion des ressources de l'Etat, un certain nombre de leçons peuvent être retenues au nombre desquelles :

- La nécessité de reformuler les intitulés des programmes, actions et des indicateurs ;
- La planification des activités en tenant compte du blocage de blocage de précaution de 20% sur les biens et services ;
- L'inadéquation entre les besoins exprimés et l'enveloppe budgétaire allouée au département ministériel ;
- L'amélioration du cadre de travail du personnel ;
- La mise en place d'une commission interne de maturation de projet ;
- Le Renforcement de capacité du personnel dans le processus d'appropriation des inputs et des outputs du budget programme.

3.3. PERSPECTIVES 2019

Pour la triennale 2019 -2021, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable entend mener, les actions ci-après:

En ce qui concerne la **Lutte Contre la Désertification et Les Changements Climatiques**, il sera question en 2019, de poursuivre l'opération «Sahel vert » en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité ; la lutte contre la dégradation des terres en mettant en place les bases et principes de *Land Degradation Neutrality* (LDN), développés par le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la Désertification ; la mise en œuvre du REPECC à travers la vulgarisation des bonnes pratiques agrosylvopastorales expérimentées dans les zones pilotes pour une meilleure appropriation par les populations cibles ; l'élaboration de la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal (BUR1) sur les Changements Climatiques du Cameroun ; la mise en œuvre du processus REDD+ par la finalisation et la validation du document de Projet de Réduction des Emission (ER-PD) ; la Signature du Don Additionnel du FCPF ; l'élaboration des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) pour la REDD+ ; la finalisation et validation du Cadre National d'Investissement, la conception et construction du Registre National REDD+ ; l'élaboration du

manuel de procédure et d'Homologation des projets ; l'élaboration du niveau de référence, la mise en œuvre du système national MNV ; la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ ; de poursuivre la mise en œuvre de l'accord de Paris à travers l'opérationnalisation du SNIGES et la mise en œuvre du projet Adapt'Action avec l'AFD ; de mettre en place et opérationnaliser le Système de Monitoring Environnemental en vue de préparer les rapports sur le monitoring environnemental et de contribuer à la rédaction du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; de poursuivre la mise en œuvre des missions de l'ONACC à travers entre autres la production régulière des informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris des mécanismes d'alerte ; de vulgariser le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ; de démarrer l'élaboration du Document Cadre National d'Investissement forestier dans le cadre du CAFI ; de finaliser l'élaboration du Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIACC).

En ce qui concerne la **Gestion durable de la Biodiversité**, les actions porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie APA (accès et partage équitables des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques), à travers la poursuite de la sensibilisation sur APA dans les régions du pays ;
- la poursuite de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- vulgarisation des fumoirs améliorés pour accompagner les activités de reboisement afin de réduire la pression sur les ressources ligneuses ;
- mise en œuvre du plan d'action stratégique de la deuxième phase du projet grand écosystème marins du courant de Guinée ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes ;
- le développement et l'institution d'un système de monitoring et de contrôle des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- la poursuite du développement de bases de données thématiques dans le SIE en portant le nombre disponible par année à trois au moins ;
- l'alimentation en cartes thématiques du module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) du Cameroun ;
- l'élaboration, l'appropriation et la vulgarisation du rapport sur l'état de l'environnement au Cameroun ;
- la production de l'annuaire statistique édition 2018 du MINEPDED ;
- implémentation du système « IRIS » dans quatre administrations pilotes (MINADER, MINEE, MINFOF, MINEPDED) et à l'Institut National des Statistiques ;
- la poursuite de l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ;
- l'accompagnement des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES dans l'appropriation de la décision les constatant ;
- la poursuite de la contribution du MINEPDED à la mise en œuvre du SVL de l'APV/FLEGT par la délivrance des AROE à ceux qui en expriment le besoin ;
- le fonctionnement des CDSPGES des régions forestières avec l'appui de la GIZ

PROPFE ;

- la numérisation et la mise en ligne d'au moins mille (1000) PGES dans l'application Web SISPGES à travers le Système d'Information Environnemental (SIE) logé au CIDE ;
- la validation et la mise à disposition (diffusion auprès) des services déconcentrés, des promoteurs et des partenaires du guide de suivi de la mise en œuvre des PGES par le MINEPDED ;
- le renforcement du cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun ;
- la poursuite de l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels ;
- l'appropriation et la mise en œuvre du Plan d'Intervention Prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ;
- la Coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ;
- la tenue des réunions du Comité National de coordination du Programme d'investissement prioritaire de la stratégie nationale du développement durable ;
- l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au DD ;
- la réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable ;
- la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du Développement Durable ;
- la réalisation d'un état de lieux des besoins réels en formation/compétences dans tous les secteurs en matière de développement durable ;
- Suivi de l'impact des programmes de l'enseignement en matière d'environnement et de développement durable ;
- l'opérationnalisation de la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable ;
- le renforcement des capacités de la main d'œuvre locale qualifiée dans la construction des infrastructures durables ;
- la poursuite la mise en œuvre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) II;
- l'organisation des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la biodiversité ;
- development and implementation of guidelines for sectorial mainstreaming of biodiversity;
- development and implementation of guidelines for sectorial mainstreaming biodiversity in local development processes ;
- accompany pilot councils in development and implementation of local council biodiversity action plans ;

- resources mobilization in support of local councils for the implementation of local council biodiversity plans ;
- assessment on biodiversity and ecosystem services for informed decision making on biodiversity ;
- la poursuite de la promotion de l'économie verte en mettant l'accent sur les énergies propres et renouvelables pour consolider les acquis de Rio+20 ;
- l'Etude pour le développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ;
- le développement et la promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ;
- la Promotion de la recherche et du développement durable dans tous les domaines notamment dans le secteur des énergies renouvelables ;
- la sensibilisation des populations rurales et entrepreneurs sur l'usage durable des ressources naturelles ;
- l'organisation d'un forum national sur les énergies renouvelables et poursuite de la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
- la révision de l'intitulé du programme et la reformulation des indicateurs des actions pour d'une part permettre une cohérence entre les actions et l'intitulé du programme et d'autre part de mieux appréhender la dynamique de la mise en œuvre des activités de chaque action du programme.

S'agissant de la **Lutte contre les Pollutions, Nuisances et les Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses**, dans le cadre du **renforcement du cadre juridique et normatif du sous-secteur environnement**, il s'agira de poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, l'élaboration et de l'homologation des normes environnementales enfin l'élaboration et la validation des directives environnementales. Pour ce qui est du renforcement de la police environnementale, il s'agira d'intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes, de contribuer aux activités du Comité National des Inspections et de renforcer le recouvrement des amendes sur tout le territoire national et enfin, de faire un plaidoyer au niveau des Services du Premier Ministre pour la création des postes de contrôle environnemental. En ce qui concerne l'appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets, poursuivre l'appui des CTD dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques, poursuivre l'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques, organiser les deuxièmes Assises Nationales des Déchets et mettre en place la Bourse Nationale des Déchets, organiser les missions de suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental, actualiser la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques. Concernant la gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques et ou dangereux, les activités à mener vont consister à mettre en place d'une base de données pour la gestion des déchets et des produits chimiques, éliminer les stocks de PCB, de pesticides et autres produits chimiques.

Enfin d'améliorer **la Gouvernance et l'Appui institutionnel du Sous- secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable**, le MINEPDED envisage d'élaborer et diffuser l'annuaire statistique du MINEPDED avec l'appui technique et financier de la GIZ PROPFE, de publier et traduire le recueil de textes en matière d'environnement (version anglaise), de mener des études architecturales pour la construction des délégations départementales, d'élaborer le Schéma Directeur Informatique, de créer une commission interne de maturation de projet.